
Le Grand — T

Théâtre
de Loire—Atlantique

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2024

Compte-rendu de la séance du 5 novembre 2024 à 18h à l'hôtel du département.

Membres du conseil d'administration

Étaient présents :

Bouvais Erwan, Girardot-Moitié Chloé, Hess Erika, Jansen Louise, Le Moullec Catherine, Martineau David, Ploteau Annie, Poirout Dominique, Sallé Fanny

Étaient représentés (pouvoir)

Bigéard Myriam, Danis Vincent, Seasseau Aymeric, Thébault Alexandre

Était excusé :

Emmanuelle Bousquet

Soit 9 présents et 4 pouvoirs / 13 membres – Quorum atteint.

Direction du Grand T :

Catherine Blondeau - directrice

Marie Belleville – directrice administrative et financière

Assistaient également à l'entièreté de la réunion :

Sébastien Mehat-Leroy, agent comptable de l'EPCC,

Claire Madiot, cheffe du service action culturelle et patrimoine, Département de Loire-Atlantique,

Mireille Pinaud, directrice culture et patrimoine, Département de Loire-Atlantique.

Christophe Fenneteau, chef de service création artistique, DRAC Pays de la Loire

Julia Bigot, chef de service culture, Région Pays de la Loire

Camille Fortin, chargée de mission théâtre et livre, Nantes Métropole

Dominique Poirout souhaite la bienvenue à tout le monde et introduit le conseil d'administration qui sera le dernier Conseil d'administration du Grand T avant de devenir Mixt.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 19 avril 2024

Approbation du CR à l'unanimité



2. Point d'étape de la fusion

○ Statut en cours de validation par la préfecture

Marie Belleville rappelle les grandes étapes de la modification des statuts :

- Le 15 décembre 2023 : le CA a validé la proposition de modification des statuts.
- Le 15 avril 2024 : la DRAC a annoncé par courrier son entrée officielle dans l'EPCC.
- Le 19 avril 2024 : Les statuts ont été présentés au conseil d'administration pour information.
- Les statuts ont fait l'objet d'une délibération des membres fondateurs dans leurs instances respectives :
 - le 21 juin au conseil municipal de la Ville de Nantes
 - le 25 juin au Conseil départemental de Loire-Atlantique
 - le 5 juillet au conseil Régional des Pays de la Loire

Le dossier avec l'ensemble des délibérations, les statuts modifiés et la liste des membres du CA ont été envoyés au contrôle de légalité qui doit nous transmettre un arrêté préfectoral pour valider les statuts et officialiser la transformation de l'établissement entre le 5 novembre et début décembre 2024.

Si tout se déroule comme prévu, le premier CA de Mixt sera celui du 19 décembre. Ce sera le CA d'installation.

○ Constitution d'un comité des territoires

Dominique Poirout explique qu'une particularité de ces statuts est de constituer un comité des territoires afin d'assurer une présence et une représentation des adhérents de l'association MDLA et des partenaires du territoire.

En juin 2025 = un premier comité des territoires se réunira avec pour objectif de désigner deux personnalités qualifiées qui siégeront au conseil d'administration de l'établissement.

Le comité des territoires, en préfiguration, s'est déjà réuni 3 fois : le 6 octobre 2022, le 16 avril 2024 et le 18 juin 2024. La prochaine réunion du comité des territoires de préfiguration aura lieu le 25 novembre 2024.

Ces réunions ont permis de consulter les interlocuteurs du territoire autour de la définition du cahier des charges de l'établissement, de la modification des statuts, des modalités de coopération sur le territoire et prochainement du fonctionnement du comité des territoires à travers le règlement intérieur du conseil d'administration en cours de rédaction.

Catherine Blondeau précise que ces rendez-vous sont de plus en plus suivis. En juin, le comité des territoires de préfiguration regroupait une cinquantaine de personnes, élus, coordonnateurs de territoire, responsables de salle qui tous manifestent de l'intérêt à participer à ces travaux de coopération. Les transformations qui sont proposées changent beaucoup les modalités de travail, ce sont des transformations en profondeur. Les EPCI et leur coordinateur deviennent un nouvel interlocuteur qu'il faut articuler avec les responsables des salles du territoire.

○ Évolution du schéma d'organisation

Catherine Blondeau rappelle que lors du dernier conseil d'administration d'avril 2024 un schéma d'organisation a été présenté. Il comportait 6 pôles. Suite au départ de Caroline Druelle de la direction de MDLA, le schéma d'organisation a été modifié et comporte désormais 5 pôles :

- Un pôle administratif et financier – inchangé
- Un pôle technique – inchangé
- Un pôle développement et relations extérieures – inchangé
- Un pôle maison des artistes et du territoire qui comprend l'accompagnement des artistes et la production
- Un pôle Médiation et formation qui comprend les deux secteurs indiqués dans le titre.

Fanny Sallé demande si ce travail a été partagé avec l'équipe de MDLA. Et s'il y a déjà des responsables ou des pilotes pour chaque pôle.

Catherine Blondeau précise que ce schéma a été travaillé avec la direction de MDLA et qu'il a fait l'objet d'un échange auprès des deux CSE (du Grand T et de MDLA) et enfin qu'il a été partagé à l'ensemble du personnel du Grand T et de MDLA.

Pour certains pôles, les directions sont identifiées car les personnes sont déjà en poste mais pour le pôle médiation et formation, la direction n'est pas encore connue. Nous devons attendre que la fusion soit effective pour procéder au positionnement des salariés.

- Construction du futur organigramme : les étapes

Catherine Blondeau explique que le processus de transfert des salariés et de construction d'un organigramme en phase avec les objectifs du futur établissement est encadré légalement.

Il y a deux procédures concomitantes :

- Une procédure de transfert où tous des salariés de MDLA sont transférés dans leurs missions actuelles.
- Une procédure de réorganisation pour permettre aux équipes de travailler ensemble de façon harmonisée et en adéquation avec les besoins de l'établissement et la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la directrice.

Nous sommes actuellement dans le dur du processus. C'est un moment difficile pour les équipes, probablement la période la plus inconfortable du processus. Notre objectif est d'arriver à stabiliser notre organisation du travail vers la mi-février 2025.

Marie Belleville rappelle que depuis 2022, Le Grand T a fait le choix de ne pas remplacer 6 postes en CDI devenus vacants suite à des départs en retraite ou des départs volontaires. Cette décision, au moment où se profilent la fusion avec MDLA et la transformation de l'institution, donne une certaine souplesse dans le travail sur l'organigramme du futur Mixt, en permettant le redéploiement de certains postes en doublons vers de nouvelles compétences. Cette souplesse permet aussi une optimisation de la masse salariale sans brutalité.

Pour définir ce nouvel organigramme nous avons mis en place un processus contributif : d'abord au sein de l'équipe de direction du Grand T et de MDLA, puis avec les cadres intermédiaires.

Le projet d'organigramme a été présenté aux CSE et aux équipes du Grand T et de MDLA en octobre 2024. Pour permettre la mobilité interne et favoriser le dialogue avec les salariés, nous avons calé en novembre 2024 des entretiens de souhait.

Une fois l'organigramme validé par le conseil d'administration, La dernière étape sera l'entretien de positionnement prévu entre janvier et février 2025 pour mettre en œuvre et stabiliser l'organigramme.

L'organigramme cible est le résultat d'une analyse des besoins liés au nouveau projet et au nouveau bâtiment et à la volonté d'assumer une politique sociale qui permette à chaque salarié du Grand T et de MDLA de se voir proposer une place dans Mixt. Il fera l'objet d'une délibération lors du Conseil d'administration de décembre 2024.

Catherine Blondeau précise que cette stratégie permet avec un nombre constant de postes de créer des postes pour les nouveaux secteurs d'activité en dehors de l'activité de bar, restaurant.

La majorité des postes sont maintenus mais certains sont supprimés et d'autres modifiés pour construire le nouvel organigramme. La volonté de la direction est qu'il y ait une place pour chacun dans ce futur organigramme mais dans l'éventualité d'une impossibilité de reclassement, cela donnera lieu à un licenciement économique.

Marie Belleville ajoute qu'à ce titre, la direction a proposé un plan de départ volontaire pour donner la possibilité aux salariés qui ne souhaitent pas embarquer dans l'aventure de Mixt de partir. Ce plan ne

s'adresse qu'à très peu de salariés. Uniquement les salariés du secteur de la médiation dont les postes sont en doublon et qui sont proches de la retraite, l'objectif n'étant pas que tout le monde s'en aille. Ce plan n'a pas vocation à éviter les licenciements économiques seulement à faciliter la mobilité interne.

3. Actualité du Grand T

○ Troisième saison mobile

Catherine Blondeau présente la troisième et dernière saison mobile du Grand T

La saison 24/25 est une saison réduite pour des raisons diverses :

Nous avons anticipé des difficultés financières sur l'année 25 du fait des incertitudes que le refinancement de l'établissement afin de garder des marges de manœuvre pour l'ouverture du site et la saison départementale. Il était également nécessaire de garder du temps de travail disponible pour orchestrer la transformation et solliciter les équipes dans cette transformation.

Les saisons mobiles se sont surtout des coréalizations avec des salles partenaires. Cela génère beaucoup moins de billets à vendre. Notons que les spectateurs sont toujours là, la saison est bien fréquentée mais nous avons hâte de les accueillir dans notre lieu.

Le mois de novembre est malgré tout un période très dense : nous accueillons le spectacle Blockbuster dans le département, Guillaume Bariou sera en résidence au Nouveau Studio Théâtre, Nous accueillons *Les sables de l'empereur* à l'opéra Graslin et à partir du 15 novembre nous organisons l'accueil sous chapiteau de *Foutoir Céleste* avec 5 salles partenaires de toute la métropole et pour la première année avec le soutien de la métropole.

○ Retour sur la campagne d'abonnement de la rentrée

Catherine Blondeau donne quelques informations sur la campagne d'abonnement au 31 octobre pour la saison 24-25. 76.43% des billets ont été vendu ou réservé au 31 octobre sur une jauge de 46 800 billets. A la même période en 2023, nous avons vendu 53.63% de notre jauge mais la jauge était plus importante.

○ Retour sur la visite de l'atelier par la Commission citoyenneté et sur l'activité à l'atelier

Catherine Blondeau rend compte de la visite de l'atelier de construction de décors de la commission citoyenneté. La visite s'est déroulée dans un moment de grande activité avec la présence de beaucoup de stagiaires, beaucoup d'activités. L'atelier de décors depuis sa rénovation et après quelques aménagements d'installation commence à prendre de l'ampleur. L'équipe de l'atelier travaille actuellement sur le décor de Karelle Prugnaud pour son spectacle *On purge bébé* et sur les aménagements en lien avec les travaux du théâtre : lustres et soubassement. Par ailleurs, une commande est en cours de la Comédie français.

Dominique Poirout précise que la commission citoyenneté est composée d'élus de l'éducation, de la jeunesse, du sport, et de la culture et que la visite a été très appréciée.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Catherine Blondeau présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB). C'est une année bien particulière. Le budget 2025 est le premier budget de Mixt.

2025 sera une année intermédiaire de transition et de mise en route de Mixt, dans les faits ce sera :

- L'année de transfert de l'équipe de MDLA
- La mise en place d'un nouvel organigramme
- Le déménagement dans les locaux tertiaires en février 25
- La réception de tout le bâtiment fin juillet 25
- L'ouverture au public du site en décembre 25

- La première saison de Mixt débutera en septembre 2025 dans le département, entre septembre et décembre 2024, les équipes travaillent en groupe projet sur la programmation de Mixt
- Une nouvelle identité de communication sera dévoilée à partir de septembre 2025
- Entre janvier et juillet 2025, nous serons enfin une seule et même équipe mais il nous faudra finir les activités engagées par MDLA et Le Grand T.

Le chantier avance à un bon rythme. Un nouveau couvreur a pris le relai. Les parties neuves sont sur le point d'être finies et l'annonce d'une date d'ouverture au public permet d'entretenir et de maintenir une bonne dynamique de travail sur le chantier.

Deux modules de billetterie éco-construite par notre scénographe associé Yohann Olivier et reconvertie en salles de réunions sur notre site de travail ont été de nouveau déplacés et cédés par le département à l'entreprise EGDC qui s'en servira de base de vie. Ces bâtiments auront eu trois vies depuis 2017, leur année de construction.

Les protections des arbres sur le site sont démantelées et les plantations vont commencer cet hiver.

Le contexte financier est extrêmement tendu. La direction de l'établissement travail de façon rapprochée avec la direction de la culture du département et avec le contrôle de gestion du département pour envisager différentes hypothèses de trajectoire budgétaire.

Un faisceau de raison alourdissent les frais de fonctionnement de l'établissement :

- Le bâtiment agrandi
- L'inflation dont nous avons été quelques peu préservé jusque-là pendant cette période de travaux où nous n'avions plus à entretenir une salle de spectacle.
- La fusion de deux équipes
- Un cahier des charges élargie qui combine les missions de l'EPCC et de MDLA

Pour mener à bien ses missions, l'établissement a besoin de générer une marge artistique de 1.400.000€.

L'établissement tente un modèle économique différents pour générer des recettes propres conséquentes (environ 400 000 euros) pour financer la masse salariale dédiée aux activités de développement et générer des bénéfices qui pourra être mobilisé pour les activités artistiques.

Mais l'établissement ne peut pas seul faire tourner cet équipement sans financements publics complémentaires.

Pour l'heure, nous tâchons de faire avec les moyens que nous avons et de contenir la dérive des coûts tout en cherchant à maintenir le sens de notre action :

- Garder le cap des enjeux sociétaux et des missions de services public
- Redéfinir les priorités pour chasser les redondances
- Supprimer certaines activités : il n'y aura plus de saison jeune public comme le pratiquait MDLA et il n'y aura plus de projet Passerelle, comme le pratiquait Le Grand T
- Réduire l'activité ressource de MDLA
- Transférer l'animation des réseaux des écoles de musique au département
- Prioriser et éditorialiser les activités d'accompagnement des artistes pour permettre les arbitrages.

Nous investissons dans de nouvelles compétences, en particulier internaliser l'activité de restauration avec 7 postes.

Nous redéfinissons les contours des modèles économiques de nos activités :

- Redéfinir les règles de coopération
- Améliorer les taux de recouvrement de toutes les activités
- Développer des activités nouvelles qui génèrent des recettes nouvelles

Dominique Poirout remercie la direction de l'établissement pour la présentation de ce document très complet, très nourri. Elle confirme que nous traversons une période très particulière. Qui nous oblige à être inventif pour faire naître Mixt avec des moyens très contraints et garder le cap des missions de services

publics. Cela nécessite d'avoir un temps d'avance, de redéfinir les priorités et de contenir les dépenses de fonctionnement. Elle salue ce travail d'excellente qualité.

David Martineau fait remarquer que le Parc de la Villette reçoit 70 Millions d'euros de la DRAC et souligne que dans la situation dans laquelle nous sommes, la répartition des budgets entre Paris et la Province est disproportionnée. Il remercie les services de la DRAC qui sont des soutiens locaux mais dénonce une vraie disparité des moyens. Il remercie l'équipe du Grand T et de MDLA de faire tous les efforts possibles pour maintenir le cap. La situation budgétaire des départements est inédite : les recettes garanties ne couvrent plus les dépenses obligatoires. Le département de Loire-Atlantique veut être une vraie collectivité qui mène des politiques publiques et non pas une « collectivité guichet ». Il exprime toute son inquiétude face à la situation économique du département.

Christophe Fenneteau salue également la qualité du travail présenté, c'est le résultat d'une réflexion longue, complexe, inventive, d'un travail de recherche sur de nouveaux modèles économiques. C'est une dynamique qui permet de voir des options intéressantes. Il précise à l'attention de David Martineau que les établissements culturels à Paris sont financés exclusivement par l'État et ne reçoivent pas de financements croisés des autres collectivités.

Concernant Mixt, il annonce le maintien des financements existant et espère avoir quelques mesures complémentaires qui permettraient de signifier cet accompagnement.

Fanny Sallé précise que la rénovation du théâtre est un très gros investissement que le département fait. Ce budget est exclusivement porté par le département. Aujourd'hui, avec les difficultés financières, le département perd beaucoup de capacité d'investissement.

Mise au vote, la Délibération 2024.07 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

5. Modification de l'accord d'entreprise - Article X.10 Prime de fin d'année

Marie Belleville présente la modification de l'accord d'entreprise relatif aux primes de fin d'année et à la modification des critères permettant de bénéficier de la prime de fin d'année.

Mise au vote, la Délibération 2024.08 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

6. Points divers

- Délibération pour le remboursement de licence sketchup pour Stéphane Lemarié

Marie Belleville présente la délibération permettant le remboursement de Mr Stéphane Lemarié pour l'achat de la licence d'un logiciel professionnel.

Mise au vote, la Délibération 2024.09 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Date du prochain CA le jeudi 19 décembre de 17h30 à 19h30, CA d'installation de Mixt

Dominique Poirout remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration et tout particulièrement les personnalités qualifiées dont c'était le dernier conseil d'administration.

Erika Hess remercie le conseil d'administration pour lui avoir permis de participer à cette instance et souhaite beaucoup de courage à l'établissement.